

# « Inventons un nouveau lieu partagé » dans l'ancien tribunal de Château-Chinon

## Compte-rendu de la réunion publique du 10 juillet 2022

**Ce document est un compte-rendu de la réunion de restitution du 10 juillet 2022, de la phase d'enquête concernant l'étude de faisabilité de l'ancien tribunal de Château-Chinon. Il rend compte des principaux sujets abordés et des échanges ayant eu lieu entre les participants. Le détail de la présentation est à consulter dans le support ad hoc présenté le 10 juillet et téléchargeable sur le site de la communauté de communes.**

**Personnes présentes :** René Blanchot (président de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs), Daniel Martin (vice-président de la CCMSGL en charge du sport, des activités de pleine nature, de la vie associative et de la culture de la CCMSGL), Patrice Joly (sénateur de la Nièvre), Denise Foucault (membre du bureau de la CCMSGL), Guy Doussot (ancien maire de Château-Chinon), Clémence Davenne (directrice générale des services de la CCMSGL), Laetitia Stuber (chargée de communication de la CCMSGL), David Beaudequin (directeur de l'Office de Tourisme MSGL), Dominique Peyre (présidente de l'Association Mouton Zébré), Bruno Boudot (trésorier du Football Club), Diane Martin (présidente de Festi-Rencontres), Madie Linares (présidente de la Chorale l'Eau vive) et deux membres de la Chorale l'Eau vive, Didier Gouel, habitant et deux habitants de Château-Chinon Ville.

**Matinée animée par Frank Beau et Camille Arnodin, consultants en charge de l'enquête et de l'animation de la démarche participative et Marine Fabre-Aubrespy, architecte du cabinet AMD-ai (Le Creusot).**

## I. Résumé de la présentation générale

### 1. Introduction de la journée

Marine Fabre-Aubrespy, mandataire de l'étude pour le cabinet AMD-ai, rappelle les enjeux sur le plan architectural, et de travailler les espaces intérieurs et extérieurs du tribunal. Une première maquette a été réalisée, qui servira de base de travail pour programmer le lieu dans la seconde étape de l'étude.

Frank Beau présente le déroulé de la matinée et le calendrier de l'étude. Cette réunion est le second rendez-vous après la visite du tribunal le 12 avril qui avait accueilli 40 personnes. Il s'agit de la première réunion publique d'échange sur le projet. L'enjeu de cette journée est de faire une restitution de la phase d'enquête réalisée auprès des acteurs de Château-Chinon et de la population. Elle vise à circonscrire et discuter des enjeux en terme de positionnement du lieu, d'usage et de vision du projet. Frank Beau rappelle que cette étude fait suite à une enquête réalisée par la Communauté de communes en 2021 auprès des acteurs associatifs, qui avait révélé des besoins importants en matière de salles, de stockage de matériel et de besoin de soutien à la suite des impacts de la pandémie de Covid-19.

Il précise le périmètre du cahier des charges : il s'agit d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation architecturale du bâtiment qui devra répondre aux nouvelles normes énergétiques et environnementales. Elle est précédée d'une enquête auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier associatifs, afin d'en déterminer ses usages les plus pertinents. Le cahier des charges envisage toute une série d'activités et de fonction (école de musique et de danse, salles d'activités, bureaux, stockage, accueil d'entreprises, logements...), dont l'étude doit confirmer ou infirmer la pertinence. L'étude définitive rendue à la fin du mois d'octobre, devra ainsi proposer une programmation architecturale du site ainsi qu'un modèle d'exploitation et de gouvernance.

## 2. Rappel du contexte général

Frank Beau revient sur le contexte général dans lequel s'inscrit cette étude. Château-Chinon est marqué comme chacun sait par la présence de François Mitterrand comme maire de 1959 à 1981, de nombreuses constructions et services et une culture de gouvernance traditionnellement descendante, comme cela était le cas toutefois dans la plupart des communes de France. La perte de plusieurs centaines d'emplois avec la fermeture des usines Dim, Morvan, des imprimeries de l'armée (EIAT), de l'antenne du Ministère de la Défense et des anciens combattants au cours des années 2000, même si elle sera en partie compensée par des emplois publics, constitue le problème principal de Château-Chinon. Le territoire est de fait marqué par la présence de nombreux bâtiments et infrastructures vieillissantes.

Le territoire de Château-Chinon est caractérisé par la présence de plusieurs communautés (locaux, néerlandaises, bulgares, musulmanes...) qui cohabitent pacifiquement mais ne se connaissent pas nécessairement. Le territoire a aussi la particularité d'être habité par une forte population de jeunes due à la présence du lycée des métiers François Mitterrand avec ses formations en ébénisterie, hôtellerie (HRT), soin et petite enfance (IFAS), et du LEGTA, lycée agricole avec ses 3 Bac pro et 3 BTS, ses exploitations en pisciculture. Ces formations sont porteuses pour le territoire et ouvertes aux partenariats.

Des projets institutionnels, tels que la rénovation du Tribunal, la Cité muséale qui regroupera les deux musées de Château-Chinon (ancien Musée des costumes et ancien Musée du Septennat), le projet de la municipalité dédié à l'astronomie « du la Terre au Ciel » qui sera installé au Calvaire, la requalification de la place Notre Dame dans le cadre du programme Petite ville de demain, représentent des axes de potentiels rebonds du territoire.

Le territoire est enfin marqué par une densité d'acteurs associatifs et culturels, qui malgré l'impact de la pandémie et une pénurie de moyens et de locaux représentent un potentiel important. A ce titre, un participant dans la salle remarque qu'il est important de ne pas

systématiquement présenter Château-Chinon comme un territoire sinistré et de valoriser ce qu'il s'y fait. Camille Arnodin, note par ailleurs que l'enquête a montré qu'il existe déjà de nombreux partenariats existants au sein du monde associatif à Château-Chinon. Si le projet de nouveau lieu partagé sera au service du développement de ces échanges, il est important de rappeler que les acteurs ne partent pas d'un terrain vierge.

## 3. Les principaux résultats de l'enquête

Frank Beau présente dans un premier temps les grands enseignements de l'enquête. Elle fait apparaître un ensemble de besoins et d'attentes relatives à ce type d'équipement, mais aussi des réserves et points de vigilance quant à ses conditions et choix de mise en œuvre.

Les attentes générales portent sur la réponse de ce projet à la perte de dynamique du territoire, tant sur le plan culturel qu'économique. Le projet fait ressortir un besoin d'offre pour la jeunesse et d'activités intergénérationnelles, le besoin de relations interculturelles, d'équipements sportifs spécifiques, tels qu'une salle de Fitness et de remise en forme, une salle de danse aux normes, un gymnase supplémentaire pour les lycées. Pour ce qui est du monde associatif, le besoin de salle d'activités, de réunions et d'espaces de stockage ressort de manière très significative. Les acteurs expriment une attente de rencontre et de partage, et un besoin de plus grande stabilité et de vision de long terme. Le projet de nouveau lieu partagé suscite d'ores et déjà un engouement et un espoir auprès d'une partie des acteurs du territoire.

Les réserves et points de vigilance exprimés par les acteurs interrogés portent sur le fait qu'un projet de Maison des associations a déjà existé et représente pour certains un « serpent de mer ». Il sous-tend une crainte de nouvelle désillusion si le projet devait ne pas aboutir. Des craintes sont formulées à propos du financement du fonctionnement du lieu, qui nécessitera sans doute des moyens humains et techniques propres et devront donc être financés. Certaines personnes interrogées estiment qu'il existe déjà de nombreux locaux sur Château-Chinon et qu'il faut se garder de faire

un nouveau projet si ces derniers répondent déjà à la demande. Il est en effet rappelé par certaines personnes que les associations se connaissent déjà et n'ont pas besoin d'un lieu pour cela. Un argument qui vient pourtant en contradiction d'une demande majoritaire de lieu de rencontre et de partage, en réalité plus structuré. Pour certaines personnes, l'urgence se trouve plus dans la relance économique du territoire que dans le soutien du secteur associatif. Ce point de vue est en général exprimé avec vigueur mais reste minoritaire à ce stade.

En ce qui concerne les points de vigilance relevés, ils portent sur le fait de ne pas faire doublon avec des équipements existants opérationnels, mais aussi des services et institutions, tels que la Maison de la Solidarité, le Centre culturel Condorcet, la Cité Muséale, les établissements scolaires, etc. Il est souligné que le projet gagnera à être pensé avec la maison mitoyenne (les Granges au 1 route de Nevers) et l'ensemble des équipements du quartier (Maison de la Solidarité, Maison de l'enfance, Maternelle, projet de réhabilitation de la place dans le cadre du programme Petite ville de demain). Un soin devra être apporté aux potentiels conflits d'usages entre les activités exercées au sein du lieu (insonorisation, gestion des plannings...) et avec le quartier si, par exemple, des concerts étaient organisés en extérieur. Enfin, le lieu devra reposer sur un choix pertinent en terme d'animation et de gouvernance et ne pas être uniquement dédié à un type d'acteurs, secteur d'activité ou de style. Enfin, il est signalé qu'il devra pouvoir survivre à des aléas politiques et changements de mandatures.

Pour finir, différentes visions ont pu s'exprimer en ce qui concerne le concept général du lieu. On peut distinguer celui de Maison des associations qui évoque un lieu répondant aux besoins des acteurs associatifs, celui de « Tiers Lieu » correspondant à une approche plus innovante et moderne, celui d'équipement culturel et de loisirs pour le public (dans la veine d'un centre culturel ou sportif), et celui d'un lieu dédié à la relance économique. Enfin, un vrai débat existe à ce jour autour de la future gouvernance du lieu. Elle doit être résolument « sans direction imposée aux structures » pour les uns, voire même sans salariés mais avec des bénévoles, et de l'autre côté :

avec une nécessaire direction, « car aucun lieu de ce type ne peut fonctionner sans direction ».

#### **4. Les principaux résultats du questionnaire en ligne**

Un questionnaire a été diffusé sur internet et sous forme papier à l'accueil de la Communauté de communes, de l'Office de Tourisme et sur le Petit marché du mardi soir au tribunal. Les résultats présentés portent sur le dépouillement de 86 réponses, traitées au 1er juillet, parmi 95 reçues au total à la date de la réunion du publique (pour ce qui concerne les résultats complets, se référer au support de synthèse). Frank Beau précise qu'il ne s'agit pas d'une enquête « scientifique » et répondant aux critères de répartition des catégories socio-professionnelles de l'INSEE, mais d'une enquête ayant pour objectif de souligner plus précisément les tendances émanant des principaux acteurs associatifs, économiques et politiques, par ailleurs interrogés à travers des entretiens individuels. Il précise que les répondants au questionnaire appartiennent peu ou prou aux mêmes catégories que celles interrogées en entretiens (associations, agents, élus, membres d'associations, habitants) et ne sont donc pas représentatives de populations répondant rarement spontanément à ce type d'enquête, à savoir ; les mineurs et les moins de 25 ans, les plus précaires, les communautés étrangères, les touristes, les résidences secondaires. En revanche, les problématiques inhérentes à ces populations sont bel et bien représentées à travers les entretiens d'acteurs associatifs et de personnalités qualifiées interrogées.

Ce volet plus quantitatif de l'enquête montre en substance que près de 100% des répondants sont favorables à la réhabilitation de l'ancien Tribunal autour d'une nouvelle fonction. Parmi les grandes thématiques du futur lieu, la culture et les activités économiques et éducatives viennent en premier. Les fonctions de marché de producteurs, de mise à disposition de locaux, de partage de matériel et d'espaces de convivialité pour le public et les acteurs du territoire sont particulièrement soulignées.

Les quatre concepts généraux du lieu (Maison des associations, Lieu thématique ou Tiers lieu, lieu économique, lieu multi-activités pour

le public) arrivent à égalité, ce qui laisse penser que le lieu sera nécessairement un équipement hybride capable de répondre à l'ensemble de ces fonctions et de les harmoniser.

En ce qui concerne la question posée relative à la part d'autofinancement du lieu, le principe d'une adhésion à l'année arrive en premier. La participation aux frais de structures par les associations et acteurs accueillis et le recours à diverses actions collectives et services pour générer des recettes (ventes, spectacles, locations temporaires de l'équipement à des organismes extérieurs) ne sont en rien exclus.

En ce qui concerne la gouvernance, le choix d'une gouvernance assurée par la Communauté de communes de manière collégiale avec les acteurs est deux fois plus privilégié à ce stade que les options d'une gouvernance horizontale par les acteurs ou d'une délégation à une structure extérieure.

Enfin, les questions ouvertes posées concernant ce que le lieu pourra apporter au territoire et ce que chacun pourrait y apporter, confirment les grandes tendances de l'étude et font apparaître distinctement un besoin de relance du territoire et d'amélioration du vivre ensemble. Elles permettent aussi de distinguer un besoin d'activités en lien avec les apprentissages pratiques (bricolage, échange de savoirs, « Faire par soi-même » ou DIY, numérique...), qui ressortent un peu plus nettement dans ces réponses à des questions ouvertes.

## **5. Principaux enseignements des entretiens individuels**

Plus de cinquante entretiens individuels ont été réalisés avec respectivement 25 associations et structures socio-culturelles, 17 agents de collectivités, 7 élus, et 2 personnalités qualifiées. Les informations très nombreuses et précises issues de ces entretiens permettent à ce stade de dessiner un projet autour de plusieurs axes : des activités, des types de salles, des besoins matériels, des besoins de services et des enjeux de construction de communs.

## Les grandes familles d'activités

En ce qui concerne les grandes familles d'activités, on voit se dessiner un lieu dédié aux pratiques et enseignements culturels (cours et stages, musique, danse, dessin, échange de savoir, jardin pédagogique, etc.); un lieu de conférences et de petites représentations, aussi bien en intérieur qu'en extérieur dans la cour (conférences thématiques, concerts...). Les réponses font apparaître un besoin d'activités de convivialité et de rencontre (espace de repos, jeux, fêtes) à la fois pour le public et pour les associations et acteurs (rencontres informelles, projets en commun...). Le lieu se dessine aussi comme un espace de travail avec des bureaux partagés ou dédiés à de jeunes entrepreneurs (par exemple issus du lycée des métiers) et autres entrepreneurs à titre temporaire, mais encore de vente et de diffusion de productions locales (marché de producteurs, vente d'autres productions culturelles). Enfin, il peut être potentiellement un lieu d'accueil de personnes en résidence à travers un appartement capable d'accueillir des artistes, des saisonniers. Frank Beau précise que l'activité de lieu de « résidence d'artistes » en tant que tel semble être exclue à ce stade, car nécessitant des moyens supplémentaires et des accompagnements spécifiques. En revanche, des structures associatives accueillent des artistes chaque année dans le cadre de leur festival et le lieu pourrait s'appuyer sur de tels équipements.

## La typologie des espaces

En ce qui concerne la typologie des espaces, elle fait apparaître la nécessité d'un espace d'accueil (hall, bureau...) et de diverses commodités (toilettes, cuisine partagée, le cas échéant vestiaires). Pour les salles de travail, on distingue les salles de répétitions et d'activités, des petites et grandes salles de réunion (notamment pour les AG), des bureaux privatisés ou partagés. Le lieu comporterait des espaces de stockage de matériel d'activités à usage sur le site ou hors site et d'archives de bureau. Il pourrait être doté d'un appartement. Enfin la cour du tribunal serait un espace déterminant pour le développement de diverses activités économiques et culturelles.

### Les besoins matériels

Le lieu se dessine à travers un ensemble de besoins matériels. On peut distinguer le matériel appartenant à l'équipement (ordinateur, imprimante, photocopieur, plastifieuse, mobilier, équipement de cuisine, etc.) et le matériel stocké par les associations non mutualisable ou mutualisable. Différentes caractéristiques techniques sont soulignées à propos des normes d'équipement dans le cas où le lieu comporterait une salle de danse (parquet flottant, insonorisation, glaces et barres, espaces de rangement). Des données sont aussi recueillies sur l'accessibilité extérieure du site (à pied et en voiture) et intérieure, notamment pour les PMR avec le besoin d'un ascenseur le cas échéant. Enfin, pour plusieurs personnes interrogées, un soin devra être apporté à la rénovation de la façade et des extérieurs du bâtiment, situé à l'entrée de la ville. D'après des acteurs interrogés, le chantier de réhabilitation du bâtiment aux normes environnementales actuelles pourrait servir d'outil pédagogique pour d'autres projets du territoire.

### Les services aux acteurs

Le lieu se dessine à travers des services pour les acteurs : des services administratifs d'aide à la recherche de subventions pour une partie d'entre eux, de formation à la comptabilité associative, à la gestion de projets, à travers notamment des échanges inter-associatifs. La question de la gestion quotidienne et de l'entretien de l'équipement est considérée comme un service incontournable, notamment pour la gestion du partage des locaux et de l'utilisation des salles entre les différentes structures occupantes, le ménage, la régie. Des services d'aide dans le développement des moyens de communication sont aussi mentionnés (réalisation d'affiche, programme en commun), enfin d'animation du partage et de la rencontre entre les structures et acteurs accueillies et utilisatrices du lieu.

### La construction des communs

Pour finir, le lieu se dessine à travers de nouvelles activités et productions de « communs » rendues possible par l'équipement. On

peut distinguer des activités nouvelles proposées sur le lieu, notamment en terme d'apprentissage (formations, initiations au numérique, secourisme, conférences, Master Class, échanges réciproques de savoirs...), et de vente de produits et services, ou d'hébergement d'entrepreneurs et de personnes en résidence. On peut distinguer par ailleurs la production de « communs » entre ses acteurs rendue possible par le lieu ; tel que du partage de matériel, la création d'un festival en commun, le création d'un journal. Au-delà de ces premiers communs, ce sont des réponses à des enjeux territoriaux auxquels les acteurs pourraient contribuer, dans le domaine de la danse et musique traditionnelle, de la culture en milieu rural en général, du développement des activités cinématographiques dans le Morvan, de la mobilité des artistes, sportifs, élèves, des échanges interculturels, etc.

## **6. Synthèse intermédiaire et esquisse de modèle**

La synthèse intermédiaire de cette étude peut permettre de faire apparaître plusieurs points de convergences entre les acteurs à ce stade, mais des défis restent à résoudre.

### Les points de convergence à ce stade

En ce qui concerne les points de convergence, il apparaît que le futur lieu partagé est bien un lieu d'accueil, un « repaire » d'acteurs participant à la dynamique du territoire, qui associerait des institutions culturelles, des associations et des acteurs économiques. Ce dernier serait a minima équipé d'un accueil et d'espaces d'activités, de réunions, de stockage et de convivialité. Il nécessiterait une intendance et une gestion minimale au quotidien. Il serait un espace de rencontre et de partage. Il utiliserait le potentiel de la cour pour diverses activités culturelles et de vente. La cour serait ouverte et relierait la route de Nevers et le quartier de la Maison de l'enfance, facilitant ainsi les circulations piétonnes.

### Les défis restant à relever

Ces points d'accords s'accompagnent d'une série de défis restant à relever pour préciser davantage le positionnement du projet et son mode de fonctionnement, sa viabilité. Le premier défi porte sur la définition du concept général du lieu, entre celui de « Maison des associations » souvent jugé désuet et participant peu à la dynamique du territoire, un concept de « Tiers lieu » au contraire trop urbain, voire « bobo » et en décalage avec les cultures locales, un concept de lieu économique ou de pépinière d'entreprises qui n'a pas toujours fait ses preuves et ne répondrait pas directement à la demande des associations du territoire et du public. Le second défi concerne ainsi la juste répartition des usages au sein d'un lieu nécessairement hybride. Le troisième porte sur les compétences requises pour l'animer. Le quatrième sur la viabilité économique du lieu sur la durée. Le dernier sur les choix de gouvernance qui devront être faits en adéquation avec les acteurs et une problématique d'efficacité de la gestion d'un tel équipement.

### Les clés de résolution proposées

Pour relever ces défis, Frank Beau propose une série de clés de résolution, qui anticipent les écueils de ce type de projet, et de ce dernier en particulier. La première consisterait à dissocier l'équipement (donc le lieu), d'une mission plus générale de contribution commune à la vie du territoire. Cette dissociation permettrait de séparer les moyens et les fins, mais surtout d'acter que le travail à effectuer sur la mission plus générale du projet est aussi important que celui portant sur la programmation architecturale et des usages du lieu. L'un n'irait pas sans l'autre et chacun nécessiterait un travail propre de conception. De fait, le lieu pourrait avoir une vocation assumée collectivement et explicite, d'outil au service de la création de nouveaux communs sur le territoire, à travers des coopérations nouvelles et réalistes entre les acteurs associatifs, économiques et publics du territoire et se fondant sur des enjeux clairement identifiés au préalable.

Une autre clé consisterait à chercher des clés de répartition viables et pérennes entre les financements publics, la contribution des

acteurs aux frais de fonctionnement et la part d'auto-financement du site. La clé de résolution du modèle économique consisterait à prendre acte dès le départ des forces et des faiblesses des modèles actuels (100 % public / 50 % public, 50 % autofinancé, au projet, etc) et d'en tirer des conséquences quant à la sécurisation du financement de la base structurelle et programmatique du projet.

Une clé pourrait aussi d'avoir l'ambition d'en faire un lieu hors norme, c'est-à-dire capable d'inventer quelque chose qui n'existe pas réellement ailleurs, en partant des défis du territoire et d'une méthode de résolution de ces derniers. Le projet gagnera enfin à être pensé de manière évolutive, étape après étape, en se gardant de vouloir aller trop vite. La phase d'étude architecturale et de rénovation du bâtiment pourra être considérée à ce titre comme une étape clé dans la préfiguration du projet, dans le fait de le faire vivre « hors les murs » dans un premier temps, ou à travers ses espaces disponibles, tels que la cour.

### Une esquisse de modèle

A partir de ces données, une esquisse de modèle de développement de ce lieu partagé est proposée. Ce modèle présente un premier étage reposant sur le développement d'un outil d'hébergement des activités et de réponse aux besoins matériels. Les besoins et moyens relatifs à cette première fonction sont listés. Frank Beau précise qu'il s'agirait du scénario minimal, même s'il ne devra pas faire l'économie d'un modèle de financement et de gouvernance adapté. Il peut être associé à un principe de régie publique avec une gestion collégiale et à des mécanismes de financements simples et raisonnables permettant d'apporter ce premier service d'hébergement et de soutien matériel.

Le second niveau s'ajoutant au premier définit un lieu propice à la rencontre et au partage, mais qui n'en ferait pas une obligation. Il s'agit d'un espace partagé favorisant des échanges informels, sans nécessairement les induire, les prescrire. Il suppose de définir plus précisément les règles d'usage de l'équipement, de proposer des espaces spécifiques et propices à la rencontre, telle que par exemple

qu'une cuisine partagée, mais encore un principe de mutualisation du matériel plus élaboré, des règles d'usage du lieu sans doute plus fines.

Le troisième niveau concernerait les perspectives communes susceptibles d'être développées à travers ce lieu ou son projet plus général dépassant le lieu-même. Il partirait d'enjeux préalablement définis par les acteurs. Il s'appuierait sur l'équipement comme un outil pour les acteurs mais permettant aussi de contribuer au développement du territoire et à son attractivité à travers des actions concrètes menées associant des acteurs divers. Ce niveau suppose d'aller plus loin dans la clarification d'enjeux communs en amont, la définition d'une « feuille de route », et de moyens propres (humains, techniques et financiers) à son suivi. Ces moyens seraient nécessairement différents de la gestion quotidienne du lieu, même s'ils seraient articulés.

Enfin, le dernier niveau est celui de la gouvernance et des directions que peut prendre le lieu en fonction de ces scénarios. Parler de « directions » permet de mettre l'accent sur les diverses orientations communes et le suivi de leurs cheminements, davantage que de « gouvernance » ou d'une « direction » au sens d'une autorité déléguée. Le défi qui est posé à ce type de modèle serait de dépasser à la fois les écueils de la gouvernance verticale et de la gouvernance horizontale, dont les limites connues, constituent souvent des repoussoirs d'un côté et de l'autre. Il s'agirait de savoir comment faire en sorte que le projet soit continuellement fondé et piloté par le quoi (ses enjeux, ses grandes trames communes liés à des enjeux qui le dépassent sur le territoire), plus que par un qui (une personne physique ou morale, individuelle ou collective, derrière lequel le projet finit souvent par s'effacer). Comment le quoi doit ainsi rester premier et comment le qui doit être à son service, mais aussi à son propre service à travers lui.

## II. Echanges avec la salle à propos de la présentation générale

### **L'importance de valoriser ce qu'il se passe à Château-Chinon et de rester optimiste**

Citation de participant : « Je suis né à Château-Chinon et il faut arrêter de dire que rien ne se passe. C'est un discours empreint de pessimisme, souvent raconté. Donner beaucoup d'optimisme à ce projet est important. Il est important de faire connaître et valoriser ce qui se passe ».

### **Sur l'échantillonnage du questionnaire et les bassins de vie**

Citation de participant : « Je remarque que des personnes ayant répondu au questionnaire ne sont pas dans le bassin de vie de Château-Chinon, comme par exemple une personne de Nevers... »

Le questionnaire a été envoyé au mailing des acteurs de Château-Chinon et certaines structures intervenant à Château-Chinon ont leur siège en dehors du bassin de vie, comme Sceni Qua non à Nevers, donc ces résultats sont normaux. Une membre de la Chorale l'Eau vive souligne que parmi leurs membres, 13 habitent en dehors du territoire de la Communauté de communes.

Frank Beau rappelle que les Communautés de communes ont été découpées selon des zones administratives et non en fonction des bassins de vie. L'enjeu est d'assumer que ce lieu sera dédié au quotidien à Château-Chinon et aux communes alentours. S'il est vrai que les habitants de Lormes ou de Montsauche par exemple viennent rarement jusqu'à Château-Chinon pour faire leurs activités, on peut constater que quand des événements attractifs ont lieu dans le Morvan, les personnes sont prêtes à faire 40km et plus. Donc des événements organisés dans ce nouveau lieu, sont le cas échéant susceptibles d'attirer des populations vivant de dehors du bassin de vie.

## **Répartition des usages au sein de l'équipement**

Citations de participants :

« La question du qui on mettra dedans est importante ».

« Il faut que le niveau 1 soit en béton armé pour aller au-dessus ».

## **Sur la fonction d'hébergement**

Il est précisé dans la discussion que cet appartement devra avoir un accès séparé et devra pouvoir accueillir plus d'une personne à la fois.

## **Les valeurs du lieu et la manière de s'entendre**

Citation de participant s : « Il est important de se poser ces questions : « Ce lieu porte quels types de valeurs ? C'est un tribunal, donc il y a la notion de justice, égalité, respect mutuel... peut-être qu'il faut penser à cela. Il y a un propos philosophique à avoir derrière ce projet ».

« Je voudrais que cela soit un lieu de vie intergénérationnel, sur toutes les traditions. Comme quand étant petit, j'apprenais à jouer aux cartes au café. Que l'on retrouve ces valeurs d'antan où on respectait les anciens, l'interculturel... ».

Frank Beau remarque que l'enjeu de développer les relations interculturelles est un sujet important de Château-Chinon. Le territoire est notamment caractérisé par la présence d'une communauté de néerlandais, bulgares et d'une communauté musulmane importante, notamment religieuse. Du fait de ces spécificités, Château-Chinon pourrait être un territoire susceptible de contribuer à faire avancer la question d'une meilleure compréhension interculturelle, qui constitue l'un des plus gros défis politiques de notre société à ce jour.

Un participant demande si le lieu devra ouvrir l'accès à une association qui prônerait le prosélytisme religieux. Pour Frank Beau, la réponse est « non bien sûr... » car il s'agit d'un lieu qui s'inscrit dans des valeurs laïques. D'où l'enjeu de travailler sur une charte, de trouver la juste la frontière à espace laïc et non laïc ».

Réaction de participants : « Attention à la notion de frontière, pour ne pas exclure. Il faut de la régulation, des discussions surtout, quitte à s'engueuler ! ».

« Chaque association a ses statuts et chacune doit d'abord préciser les choses de son côté. »

« Ce qui est important c'est la connaissance réciproque... On est riches de ce qu'on a, donc il faut valoriser ce que l'on a (...) Nous avons des communautés et ça se passe bien, mais elles se croisent peu, que ça soit les néoruraux ou autres, qui bousculent aussi nos manières de penser la ville, le rapport au travail remis en cause par certaines pensées différentes, qui percutent nos façons de penser plus traditionnelles ». Il est noté aussi une pression sur le marché mobilier, avec un sentiment d'éviction des locaux. C'est pourquoi il est important « de créer des passerelles ».

« Pour trouver des partenariats, on peut regarder à l'extérieur de la CC, comme par exemple, la Maison du patrimoine oral à Anost ».

Il est évoqué l'idée de voyages d'études qui sont formateurs et qui ont existé par le passé.

Frank Beau cite un responsable de structure culturelle interrogé qui a bien résumé la question des limites des échanges entre communautés et acteurs. Il évoque le fait que chacun doit avoir la liberté d'être qui il est, et celle de participer au commun. Cela peut être considéré comme une base de travail sur l'éthique du projet et sa charte.

## **La question clé du rebond après cette étude**

Citation de participant : « Il faut se garder de faire une étude et qu'il n'y ait plus d'animation derrière, qu'il ne se passe plus rien. A ce jour, chacun reste encore sur son propre circuit d'information, son réseau. Le projet pour provoquer la rencontre, a besoin d'animation et d'un travail de fond sur l'interculturel à Château-Chinon. Il faut travailler dessus, sinon ce lieu ne sera pas plus ouvert qu'un autre. C'est donc une bonne chose qu'il y ait du sport, du chant, de la



musique traditionnelle. Cette diversité est un bon relais pour parler de tout, à partir de choses différentes ».

### III. Echange autour de quatre thèmes

**Quatre thèmes sont proposés à la discussion. Le premier porte sur les scénarios de redistribution des usages des équipements sportifs, culturels et d'activités associatives, le second sur le concept général du lieu, le troisième sur la question des communs et le dernier sur les premiers besoins en terme d'animation. Les thèmes du financement et de la gouvernance seront abordés en septembre, en même temps que la présentation des premiers scénarios de programmation architecturale. Il est décidé de rester en assemblée plénière pour discuter de ces sujets.**

#### Thème d'échange n°1 - Les scénarios de répartition des espaces et des lieux d'activités à Château-Chinon

**L'enquête souligne la nécessité d'inscrire le futur projet dans son territoire, sans faire doublon avec des lieux et des usages existants. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un inventaire des espaces, et possibilités existantes, des projets en cours de réalisation et de les confronter aux besoins et attentes mis à jour dans l'étude.**

#### Les équipements sportifs

Des attentes relatives à des équipements sportifs et de loisirs ont été soulignés dans l'étude, par les acteurs interrogés mais encore par les personnes interrogées dans la rue. Il apparaît que le Gymnase de la ville est actuellement insuffisant pour accueillir les besoins du collège, des deux lycées et des associations sportives. Il a existé par le passé des demandes de construction de second gymnase par la Région mais ce dossier est actuellement au point mort. Un manque de salle de danse et d'expression corporelle a aussi été souligné par

de nombreuses structures associatives. Enfin, un besoin de salle de Fitness et de remise en forme avec des équipements ad hoc est aussi apparu dans l'enquête.

Frank Beau présente les équipements actuellement utilisés, les équipements potentiellement candidats et propose sur cette base des scénarios hypothétiques de répartition des usages. Il souligne que ces scénarios n'engagent en rien les collectivités à ce stade mais sont issues de discussions ayant eu lieu avec la Communauté de communes et la Mairie de Château-Chinon Ville et peuvent être considérés à ce stade comme une base de réflexion.

Deux équipements candidats sont mis en exergue. Il s'agit du premier étage de la piscine (autour de 200 m<sup>2</sup>), et d'un petit gymnase (autour de 200 m<sup>2</sup>) situé sur le site des anciennes imprimeries de l'armée (EIAT) rachetées par le groupe Schiever afin d'y établir le nouveau magasin bi1. Il apparaît que la salle n'a pas la taille d'un gymnase mais peut accueillir des activités telles que le volley, le badminton, le tennis de table, la danse et des activités d'expression corporelle. Il précise que si le groupe Schiever n'a pas encore décidé de l'usage de cette partie du bâtiment, il se dit ouvert à des échanges relatifs à des conventions de mise à disposition de locaux en fonction de ses propres réflexions sur le futur usage du site. Le proviseur du Lycée des métiers reste intéressé par ce local, situé juste en face de l'établissement et susceptible d'y accueillir une partie des activités sportives. Dans l'éventualité où un tel scénario serait envisageable, toutes les questions relatives aux conditions d'accès au bâtiment (à pied, en voiture), à sa remise en état, et aux conditions de mises à disposition, resteraient à discuter entre le groupe Schiever et les parties prenantes afin de confirmer les conditions de possibilité de cette hypothèse pour les établissements scolaires et les associations.

Il est noté que le Pôle Lamartine pourrait sans doute être ajouté à cette liste d'équipements sportifs candidats.

Il est indiqué qu'un projet d'espace Bien-être serait aussi en projet à Château-Chinon. Il est également signalé qu'un projet de Club House installé sur le terrain de foot pour accueillir les joueurs, les

abriter et qui pourrait servir de stockage du matériel a existé mais que le budget n'a pu être voté à ce stade. Il est noté que cette installation serait sans doute plus adaptée comme lieu de stockage pour le Football club, que l'ancien tribunal.

### L'enjeu de la salle de danse

En ce qui concerne l'opportunité de mettre une salle de danse dans le futur lieu partagé, la question dépend à la fois de ce que les architectes proposeront en fonction des besoins identifiés et d'un échange plus spécifique avec les acteurs concernés. Frank Beau souligne qu'il est possible (avant d'avoir examiné la situation dans le détail) que l'installation de l'école de musique, d'une salle de danse (entre 100 et 150m<sup>2</sup>) et de l'ensemble des autres activités envisagées, puisse aboutir à devoir faire des choix, et à renoncer à certaines activités. Il souligne, sous réserve du travail de programmation architecturale à venir, qu'il peut s'agir de l'un des arbitrages principaux à faire en ce qui concerne la typologie des espaces.

Un participant remarque à ce titre que l'Ecole de musique et de danse a un problème de visibilité à ce jour et n'est pas très connue. Une participante remarque que la communication s'adresse principalement aux enfants à ce jour et gagnerait à s'adresser davantage aux adultes. Il est répondu que cela est exact et que l'Ecole de musique et de danse est à ce jour contrainte par un problème d'espaces de travail et que l'un des enjeux de ce projet est de lui donner plus de moyens et donc de visibilité. Chacun semble s'accorder sur le fait qu'il y a un enjeu de développement la pratique musicale et de danse sur Château-Chinon.

La Chorale l'Eau vive présente précise qu'elle aurait surtout besoin d'une salle avec une bonne acoustique. La salle d'audience actuelle mise aux normes pourrait donc faire l'affaire, si le matériel est aussi à proximité.

Il est noté que qu'il ne faut pas que les espaces soient trop figés, qu'ils puissent évoluer dans le temps.

### **Les équipements culturels**

Frank Beau propose un inventaire des équipements culturels et festifs actuels pour l'organisation de petits et de grands événements en intérieur (cf. présentation détaillée). Il remarque notamment que l'ancienne MJC dans l'hypothèse où elle serait rénovée est l'espace de spectacle le plus approprié à ce jour. La question de son acoustique mériterait d'être sans doute repensée de l'avis de la l'Association Pour une fois qu'on sort, l'utilisant à ce jour. Une participante note que son accessibilité actuelle n'est pas du tout adaptée.

Frank Beau souligne que la Cité muséale aura une salle de conférence de 90 places. Le nouveau lieu partagé pourrait donc organiser de petites formes de spectacles, conférences et assemblées (type AG), en complément de la programmation de la Cité muséale. Un participant explique la Salle Louise Michel (partie supérieure) peut aussi servir de salle de spectacle et non seulement de réceptions. Il est également signalé que le Collège Bibracte est actuellement surdimensionné. Dans l'éventualité où il serait regroupé avec l'école élémentaire Georges Sand, cela libèrerait aussi un espace au rez-de-chaussée, sous réserve bien entendu de faisabilité financière de tels projets.

### **Espaces de travail et de stockage**

Frank Beau présente les différents sites servant à ce jour de lieu de travail, d'activité et de stockage pour les acteurs associatifs. L'inventaire fait clairement apparaître un manque en terme d'espace de travail, de réunion et de stockage (cf. document complet). L'espace Lamartine pourrait servir de complément en terme de lieu de stockage.

Afin de compléter cet inventaire, il est aussi signalé que l'ancien Lidl de Château-Chinon Campagne, à vendre, pourrait aussi être un espace candidat pour des usages associatifs à terme.

## Thème d'échange n°2 : Quel concept de lieu et de projet ?

**L'enquête montre que le nouveau lieu partagé serait un lieu mixte entre une Maison des associations, un lieu multi-activités pour le public, un lieu dédié au développement économique et un lieu thématique ou Tiers-lieu. La question est posée de savoir quel serait l'intérêt de ce type de lieu. Quels seraient les défis à relever pour le mettre en place ?**

### Quel intérêt d'un lieu partagé hybride ?

L'intérêt du lieu serait d'améliorer la communication entre tous les groupes, leur visibilité. Il est souligné que l'important est que chacun puisse pratiquer ses activités et que par ailleurs, la cohabitation soit tout l'intérêt du lieu.

Ce serait un lieu d'information physiquement visible. Il est souligné que plus le lieu rassemble des collectifs, plus cela représente un poids pour sa pérennité. « C'est une force collective. Il est nécessaire que cela soit un lieu de vie ».

### Quels défis à relever ?

Les défis à relever portent sur la manière de mettre en musique ces activités. Quelles réglementations, permettant à chacun de se responsabiliser ? Quel équilibre économique ? Sur la question économique, Frank Beau souligne que le Cahier des charges de la mission fait mention d'un projet de Tiers-lieu. Ce terme n'a pas été utilisé dans cette première phase d'enquête, car il est à ce jour trop connoté et ne parle pas nécessairement à tous les acteurs de Château-Chinon. En revanche, l'enquête montre que le nouveau lieu partagé entre dans les définitions actuellement très larges de Tiers-lieux, à travers sa dimension de coopération, de contribution aux communs, d'ouverture au public. En ce sens, il sera sans doute opportun que les acteurs assument collectivement de procéder à des demandes de financement propres aux Tiers-lieux et utilisant cette terminologie,

tout en conservant pleinement l'identité du projet tel qu'il aura émergé entre les acteurs.

Ce projet se fera sans doute progressivement mais il sera nécessaire d'aller vite pour procéder aux demandes de financement.

Un participant y voit un lieu d'exposition qui parle aussi du pays, montre ce qu'il s'y passe, peut être aussi dédié à l'histoire locale. Frank Beau souligne que cette approche ne doit sans doute pas faire doublon avec le projet de la Cité muséale et la salle d'exposition de l'Espace Condorcet, mais qu'en effet, la dimension de contribution à la promotion de la culture locale est bien ressortie de l'enquête.

Il est remarqué que ce lieu pourrait être un Office de l'habitant, lui permettant de savoir ce que l'on peut faire ici, sur quoi s'investir. Il existe déjà l'Office du tourisme mais qu'en effet, ce dernier est davantage dédié à des visiteurs que des locaux. La notion « d'Office de l'habitant », ou du « Vivre ici » est évoquée et retient l'attention. Ce lieu pourrait en effet contribuer à constituer un Centre de ressources sur les activités locales, en complémentarité des institutions actuelles. Il pourrait être un lieu de passage, permettant d'avoir des informations locales et propose l'idée de « permanences ».

Beaucoup d'associations évoquent des problèmes de communication. « Si les associations parviennent à partager leur écosystème, les activités du lieu seront susceptibles de toucher beaucoup plus de monde ». L'idée d'un journal commun est alors évoquée. On constate qu'un journal associatif s'arrête souvent après le premier numéro, faute de disponibilité et de moyens. Frank Beau souligne que c'est précisément en mettant sur la table dès le départ ce genre d'écueil, qu'il est possible de les dépasser sur la durée.

## Thème d'échange n°3 : Quelles conditions de départ pour développer des communs ? Quels premiers pas à faire ?

**L'enjeu que ce lieu devienne un outil pour développer des communs entre les acteurs du territoire apparaît comme l'une des clés de pérennisation du projet et de sa contribution à la dynamique du territoire. Par « communs », il faut entendre des services, des moyens d'utilité générale qui répondent à des enjeux du territoire et qu'aucun acteur institutionnel, associatif ou économique, ne pourrait créer seul. La question est de savoir quelles sont les conditions de départ à réunir pour que ce lieu puisse contribuer à l'émergence de ces communs et quels seraient les premiers pas à faire en ce sens ?**

### Les conditions de départ

Il est souligné qu'un poste d'agent territorial est actuellement disponible. Ce type de compétence et d'ingénierie peut permettre de mettre les acteurs autour de la table. Frank Beau souligne à ce titre, que l'étude a mis en exergue la crainte d'un pilotage trop institutionnel du projet. S'il apparaît évident que le projet sera doté d'un.e permanent.e, l'un des enjeux consistera sans doute à préciser le rôle et le type de compétence de cet agent dans le projet.

Les participants échangent sur la notion d'animation de territoire et sur le travail d'un agent de développement.

Il est indiqué qu'il est déjà nécessaire d'identifier les acteurs qui voudront être dans le projet. C'est déjà un premier travail à effectuer. Pour Marine Fabre-Aubrespy, architecte de AMD-ai (mandataire de l'étude), il sera sans doute difficile de fixer tout de suite le nombre d'acteurs. Des acteurs pourront sans doute se greffer au fur et à mesure.

Frank Beau remarque à ce sujet un écueil de la construction de ce type de projet collégial. Le réflexe est de se demander en premier

« qui doit être là », davantage que : « quels sont les enjeux individuels et communs du projet ? » et qui ferait quoi autour de ces derniers ? Ne pas parler de ce sujet dès le départ peut avoir pour conséquence d'aller vers un entre-soi communautaire, ou de favoriser les plus investis, les acteurs les plus solides. La clé pour éviter cet écueil, serait d'après lui, d'essayer de « piloter le projet par le quoi et non par le qui ». C'est un défi en terme de changement de culture politique et publique.

Pour un participant, il est important de partager l'idée que le projet appartient aussi aux habitants du territoire. « Il faut que les élus se servent de ce projet pour fédérer les habitants autour d'un projet ». D'après lui, le projet « ne doit pas seulement être pour Château-Chinon mais pour le territoire ».

### Quels seraient les premiers pas ?

Il est mentionné qu'une personne référente serait nécessaire à court terme, pour lancer le projet. Camille Arnodin, consultante et chargée d'études, propose de créer un outil de communication pour que les acteurs puissent échanger, qui ne serait pas nécessairement géré par la communauté de communes.

Il est mentionné que Le Petit marché du mardi soir organisé par le Mouton Zébré est déjà un premier pas.

Il est proposé, en guise de premier pas, qu'un nettoyage collectif du site soit organisé. Il y a notamment pas mal de carreaux cassés. Ce serait également intéressant d'aménager la cour, un endroit où il n'y a pas de problème de Covid par ailleurs. L'idée serait par exemple de faire des bancs en palette, avec des gens qui bricolent et si possible de travailler sur le terrain derrière le tribunal avec une possibilité de jardiner.

Un chantier participatif pourrait être organisé sur les premiers aménagements de la cour. Il apparaît que la cour du tribunal peut devenir un lieu de festivité et de concerts. L'étude fait apparaître plusieurs projets allant en ce sens.

Il est suggéré que la cour pourrait être utilisée pour faire une première réunion avec les représentants des associations. Pourquoi pas au moment du Forum des associations ?

Il est souligné qu'il est important de s'appuyer sur les compétences des uns et des autres.

Faut-il démarrer la recherche du nom maintenant ? Il est noté que le nom porte tellement de choses qu'il ne faudra sans doute pas se précipiter. Camille Arnodin rappelle à ce titre qu'à l'issue de la réunion, un espace sera dédié dans la cour à des propositions de noms (cf. premières idées à la fin de ce document).

### **Thème d'échange n°4 : quelle animation du lieu ? quel profil ?**

**L'étude montre que de toute évidence le lieu aura besoin d'une gestion et d'une animation au quotidien, ne serait-ce que pour l'intendance, la gestion des plannings, le suivi de l'entretien du site. Quel serait le profil de la ou des personnes en charge de cette animation ? Par ailleurs, quels profils / instance pourraient prendre en charge le pilotage de la vision commune ?**

Il est souligné qu'il faudrait déjà une personne à la communauté de communes pour gérer l'intendance de la salle d'audience actuelle, afin de pouvoir y faire des réunions. Cela permettrait de donner du souffle au projet et de pouvoir commencer à l'animer.

Cette intervention constituant une entrée en matière concrète et actuelle, autour de la question de l'animation, Frank Beau demande alors : « s'il fallait que la salle d'audience soit d'ores et déjà proposée comme salle de réunions, comment résoudre la question des clés, de la gestion du planning, des assurances ? ». Il est souligné que la communauté de communes peut gérer les clés et le planning dans un premier temps.

Il est posé la question de l'assurance. Le Mouton zébré est à ce jour assuré à la MAIF comme occupant unique de la salle. Cela nécessite

de modifier le contrat. Il est signalé que toutes les associations occupant des lieux municipaux ont une assurance responsabilité civile.

Si la salle devait être davantage occupée, il faudrait l'équiper à minima de chaises et de tables. La question de l'assurance de la Communauté de communes serait aussi engagée.

Un débat s'engage sur la question de vérifier la conformité de l'électricité et du bâtiment pour un usage privé associatif. L'accès à l'étage doit sans doute être condamné dans le cas d'un usage de la salle d'audience. Il est acté que la Communauté de communes procédera aux vérifications d'usage durant l'été.

En outre, la question de la coordination des acteurs avant même la finalisation de l'étude se pose. Quels outils de communication, quels moyens, quelles règles ? Frank Beau souligne l'importance de se mettre dans l'esprit de mener des petites actions concrètes, pas à pas. La dynamique du projet doit pouvoir se satisfaire de chaque avancée et il faut considérer comme de petites briques à ajouter les unes aux autres sur la durée. Il signale que cette approche concrète et continue peut être un élément clé de la démarche et de la solidité du projet à terme. En plus du site internet de la Communauté de communes, il est proposé de se servir de la vitrine du tribunal pour raconter son histoire.

## Clôture de la réunion et prochaine réunion publique

Frank Beau rappelle que ces échanges donneront lieu à un compte-rendu (le présent document). Ce dernier servira à finaliser la phase d'enquête d'ici fin juillet et à donner les éléments d'informations indispensables aux architectes.

Une seconde réunion publique sera organisée en septembre autour de scénarios de programmation du lieu, de la gouvernance et du modèle d'exploitation. En ce qui concerne la date de cette réunion, il est proposé dans l'assemblée qu'elle ait lieu le même jour que le Forum des associations. Il pourrait avoir lieu dans la cour du tribunal. Cette option reste à explorer et confirmer.

La réunion est close.

## Fil rouge sur le nom du tribunal

Résultat du fil rouge sur le nom du tribunal (propositions indicatives et non exhaustives). N'hésitez pas à envoyer vos propositions à [projet-tribunal@ccmorvan.fr](mailto:projet-tribunal@ccmorvan.fr)

